

longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Rapport public

Date d'émission du rapport : le 11 février 2026

Numéro d'inspection : 2026-1564-0001

Type d'inspection :

Incident critique
Suivi

Titulaire de permis : The Corporation of the County of Lambton

Foyer de soins de longue durée et ville : Lambton Meadowview Villa, Petrolia

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : le 6 et du 9 au 11 février 2026

L'inspection concernait :

Le signalement : n° 00162623 – suivi n° 1 – alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22 relatif à l'utilisation de l'ÉPI par les membres de l'équipe. Date limite de mise en conformité le 30 janvier 2026.

Le signalement : n° 00163358 – mauvais traitements d'ordre physique entre personnes résidentes ayant entraîné une blessure.

Le signalement : n° 00168019 – chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité aux ordres de conformité suivants délivrés

longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

antérieurement :

Ordre de conformité n° 001 de l'inspection n° 2025-1564-0004 relative à l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant l'inspection :

- Prévention et contrôle des infections
- Comportements réactifs
- Prévention des mauvais traitements et de la négligence
- Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, les inspecteurs ou les inspectrices ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.